



## PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE DIX MARS  
A 16 H 30**

**A LA REQUETE DE :**

**Syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé 55/57, rue Jules Guesde à BONDY,**

*Représenté par son syndic, la société AGREG, immatriculée au RCS de BIBIGNY sous le numéro 612 031 468, dont le siège social est situé 15, rue du Général Leclerc 93110 ROSNY-SOUS-BOIS,*

**LEQUEL M'EXPOSE :**

- Que dans le cadre des actes préparatoires à la vente des biens et droits immobiliers saisis appartenant à la \* immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 440 832 749, il me requiert à l'effet de procéder à la description de huit emplacements de parking situés 55/57, rue Jules Guesde à BONDY (SEINE-SAINT-DENIS), correspondant aux lots de copropriété numérotés 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316 et 317.

**EN AGISSANT EN VERTU DE :**

- UN JUGEMENT RENDU PAR LE TRIBUNAL D'INSTANCE DE BOBIGNY EN DATE DU 06 NOVEMBRE 2019.
- UN JUGEMENT RECTIFICATIF RENDU PAR LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY LE 26 FEVRIER 2020.
- UN COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIERE DELIVRE LE 08 FEVRIER 2021.
- DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L322-2 ET R322-1 ET SUIVANTS DU CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION.

**DEFERANT A CETTE REQUISITION :**





**Je, Stéphanie ROBILLARD, Huissier de Justice Associée, membre de la Société Civile Professionnelle Philippe KLEIN, Gérard SUISSA et Stéphanie ROBILLARD, Huissiers de Justice Associés, sise 24/26, avenue du Général de Gaulle à Rosny-sous-Bois, Seine-Saint-Denis, soussignée :**

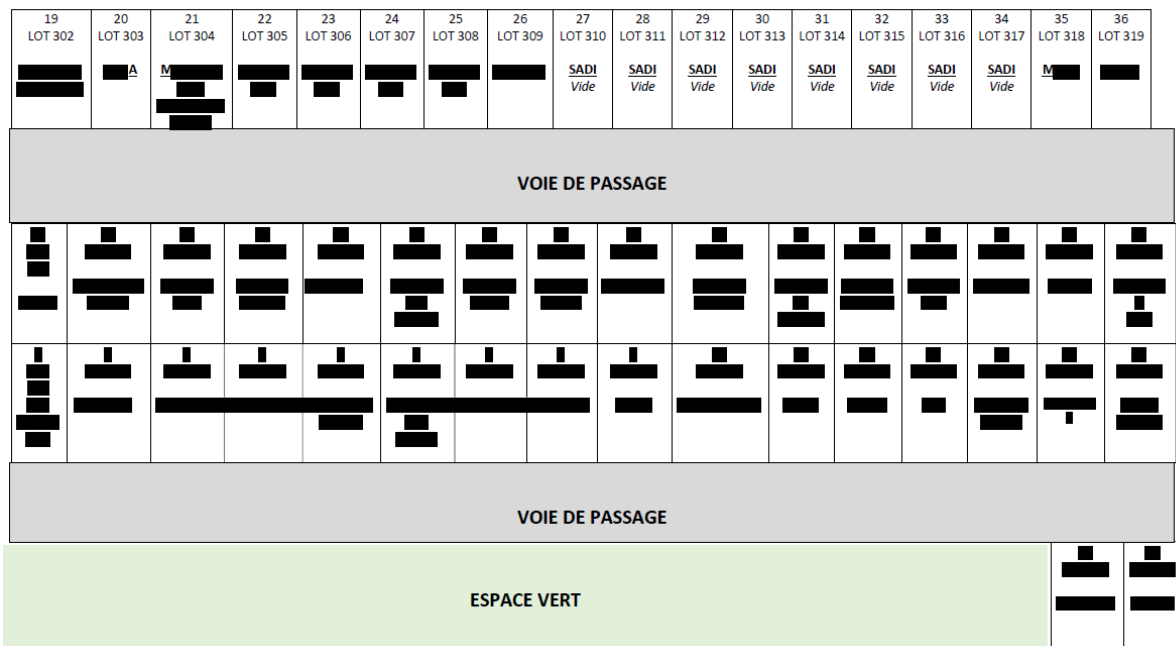
Me suis transportée ce jour au 55/57, rue Jules Guesde à BONDY (Seine-Saint-Denis )

Et là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

### CONSTATATIONS

Les places sont situées sur le parking lui-même situé à l'arrière de l'immeuble et plus spécifiquement accessible par la Villa Fleury située à BONDY.

J'annexe un plan de ces places de parking au présent acte.



Je peux voir que les places appartenant à la SARL SADI sont situées à l'extrémité de la parcelle de la copropriété et correspondent aux huit places situées le long du muret.

Ces huit places ne sont pas numérotées au sol et ne comportent pas de stop-car.

Il y a visiblement un véhicule abandonné sur ces places.



STANDARD : 01.45.28.29.67  
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46  
www.ksr-justice.fr

Je rencontre un voisin qui m'indique qu'il ne connaît pas de locataire aux places de parking appartenant à la SARL SADI.





STANDARD : 01.45.28.29.67  
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46  
www.ksr-justice.fr





Je fais venir l'expert Rui RIBEIRO de la société ARIANE ENVIRONNEMENT qui mesure les places de parking puis me retire.

*J'annexe au présent procès-verbal le rapport de l'expert comprenant :*

- *Le certificat de surface pour 12 m<sup>2</sup> par place soit 96 m<sup>2</sup> de surface au sol totale.*
- *L'état des risques et pollutions.*

**Telles sont mes constatations.**  
Et de tout ce que dessus j'ai fait et rédigé  
Le présent procès-verbal de constat  
Pour servir et valoir ce que de droit.

**Stéphanie ROBILLARD**

